

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 23/01/2024	Membres : En Exercice : 11 Pour : 8 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 06/02/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, , Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN, Franck PEUVRIER, Éric CLOT

Etaient excusées absents : Driss EL JABBAHI, Nadine BEN AMOR, Marie-José BRUSSET, Élie GIRARD donne pouvoir à Alan PUSTOCH

Délibération n°2024-01 du 6 février 2024
Signature avenant n°3 à la convention assistance retraite 2020-2022 du CDG 26

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature d'une convention le 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans avec le Centre de Gestion, relative à une assistance sur les dossiers retraite concernant le personnel CNRACL.

Considérant que la future convention devant lier la Caisse des Dépôts et le CDG 26 est en attente d'un nouvel accord pour l'organisation des années à venir.

Monsieur le Maire informe que cette convention est prorogée à partir du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- AUTORISE l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents afférents à l'avenant de la convention pour une assistance sur les dossiers de retraite CNRACL
- AUTORISE l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'exécution de la présente délibération,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2024.

Fait à PROPIAC, le 6 février 2024

Le Maire,
Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 026-212602569-20240206-DELIB202401-DE